



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

Le Conseil Municipal a débuté à 20h15 sous la présidence de M. Pierre MOLES.

**Présents** : P. MOLES, N. BLADOU, A. DUMAZEL, L. ESCARPE, L. LACATON, I. DELPON, V. FRANCOIS, M. LECRU, L. LEROY, S. MOUSSIE, S. RODRIGUES

**Excusés** : JP. LABAU donne pouvoir à L. ESCARPE  
M. MAYONOVE donne pouvoir à L. LEROY  
A. CHAMBON donne pouvoir à A. DUMAZEL  
E. NAULT donne pouvoir à L. LACATON

Nombre de Conseillers : 15  
Présents : 11  
Votants : 15

**Secrétaire de séance** : Lionel LEROY

### Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 09 novembre 2023.
- Décisions modificatives : Commune.
- Admissions en non-valeur, Service des Eaux.
- Effacement de dette, Commune.
- Tarifs cantine garderie au 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- Réhabilitation des courts de tennis : demandes de subventions.
- Versement de la Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.
- Eclairage public : prévision de travaux 2024-2026.
- Ancien collègue : proposition de la Société « Carla ».
- Tarifs cimetière.
- Questions diverses.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023**

	<b>Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 09 novembre 2023</b>	<b><u>Scrutin :</u> Unanimité</b>
--	--	---------------------------------------

Monsieur MOLES demande au Conseil Municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter au procès-verbal du Conseil Municipal du 9 novembre 2023.  
Sans observation le PV est soumis à son approbation.

<b>DE_20231214_01</b>	<b>DECISION MODIFICATIVE COMMUNE N°6</b>	<b><u>Scrutin :</u> Unanimité</b>
-----------------------	--	---------------------------------------

Le Conseil Municipal, décide de procéder au vote de CS suivants, sur le budget de l'exercice 2023

**COMPTES DEPENSES**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Ouvert</b>	<b>Réduit</b>
012 / 64131	Rémunérations	7 800,00	
65 / 65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	2 900,00	
<b>Total</b>		10 700,00	0,00

**COMPTES RECETTES**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Ouvert</b>	<b>Réduit</b>
74 / 741121	Dotation de solidarité rurale	10 700,00	
<b>Total</b>		10 700,00	0,00

<b>DE_20231214_02</b>	<b>DECISION MODIFICATIVE COMMUNE N°7</b>	<b><u>Scrutin :</u> Unanimité</b>
-----------------------	--	---------------------------------------

Le Conseil Municipal, décide de procéder, au vote de VC suivants, sur le budget de l'exercice 2023

**CREDITS A OUVRIR**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
21 / 2188 / 331	Autres	700,00
<b>Total</b>		700,00

**CREDITS A REDUIRE**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
20 / 2051 / 332	Concessions et droits similaires	700,00
<b>Total</b>		700,00

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023**

<b>DE_20231214_03</b>	<b>ADMISSION EN NON-VALEURS – SERVICE DES EAUX</b>	<b><u>Scrutin</u> : Unanimité</b>
-----------------------	--	---------------------------------------

Madame le Comptable du Trésor nous fait part d'un état de taxes et produits irrécouvrables du budget du Service des Eaux pour un montant de 67.29 € (liste n°6631270115).

<b>DE_20231214_04</b>	<b>EFFACEMENT DE DETTE – COMMUNE</b>	<b><u>Scrutin</u> : Unanimité</b>
-----------------------	--	---------------------------------------

Madame le Comptable du Trésor nous fait part d'un effacement de dette (liste n°5890170315) concernant des titres sur le budget de la commune pour un montant de 72,36 €.

<b>DE_20231214_05</b>	<b>Tarifs cantine – garderie à compter du 1er janvier 2024.</b>	<b><u>Scrutin</u> : 11 pour 4 abstentions M. LEROY Mme MAYONOVE Mme BLADOU Mme FRANCOIS</b>
-----------------------	---	---

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Département ayant pour objet « Tarifs de restauration ».

Compte tenu de l'augmentation de 0.32€ (+8.94%) du prix du repas emporté, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de statuer sur le prix des repas refacturé aux familles.

Le Conseil Municipal, fixe ainsi qu'il suit les tarifs cantine garderie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- repas cantine enfant : 4,34 €
- repas cantine adulte : 5,00 €
- garderie du matin : de 7h30 à 8h50 : 1,53 €
- garderie du soir : de 16h30 à 17h15 : 0,60 € (Gratuit pour les enfants empruntant les transports scolaires)  
de 17h15 à 18h30 : 1,10 €
- temps cantine pour les enfants faisant l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) : 0,35 €
- temps de cantine pour les enfants ayant des exigences alimentaires hors PAI (repas fournis par la famille) : 4.34 €

<b>DE_20231214_06</b>	<b>REHABILITATION DES COURTS DE TENNIS : demandes de subventions.</b>	<b><u>Scrutin</u> : Unanimité</b>
-----------------------	---	---------------------------------------

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les courts de tennis commencent à se détériorer et que le club de tennis de Bretenoux a fait une demande de réhabilitation de ces derniers.



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023**

Un conseiller de la ligue française de tennis, comité du Lot, est venu sur place afin de nous apporter ses connaissances techniques.

Le revêtement conseillé permet de pouvoir jouer plus rapidement après la pluie et protège les articulations. Le montant de la réhabilitation des courts ainsi que le remplacement du grillage et des équipements s'élèvent à 61 462€ hors taxes

Monsieur le Maire indique que le club de tennis participerait à cette opération à hauteur de 7 150€.

Le projet est adopté tel que mentionné ci-dessus d'après le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Libellés	Montant	Libellés	Montant	%
Montant des travaux	61 462	DETR	24 585	40%
		Région	9 219	15%
		Participation du club	7 150	12%
		Autofinancement	20 508	33%
<b>TOTAL</b>	<b>61 462</b>	<b>TOTAL</b>	<b>61 462</b>	<b>100%</b>

<b>DE_20231214_07</b>	<b>VERSEMENT DE LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE.</b>	<b>Scrutin : Unanimité</b>
-----------------------	---	--------------------------------

Parmi les mesures de revalorisation salariales annoncées par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, figurait le versement d'une prime exceptionnelle visant à améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires et contractuels.

Le montant de la prime est modulable en fonction du niveau de rémunération des agents de la collectivité, dans une certaine limite ;

Le Conseil Municipal instaure la prime et établit le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime du pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	500,00€
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	437,50€
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	375,00€
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	312,50€
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	250,00€
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	218,75€
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	187,50€

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023**

<b>DE_20231214_08</b>	<b>OPERATION 41421EP – RENOUVELLEMENT CAMP DE MONTMIRAIL SHP ARMOIRE 1 – 20PL.</b>	<b><u>Scrutin</u> : Unanimité</b>
-----------------------	--	---------------------------------------

Monsieur le Maire, présente le projet 41421EP « Renouvellement Camp Montmirail SHP armoire 1 - 20pl ».

Le Conseil Municipal, approuve ce projet d'éclairage public, suivant l'avant-projet présenté par la FDEL, réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot et souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2026.

<b>DE_20231214_09</b>	<b>OPERATION 41422EP – RENOUVELLEMENT SHP RAMET ARMOIRE 9 – 7PL.</b>	<b><u>Scrutin</u> : Unanimité</b>
-----------------------	--	---------------------------------------

Monsieur le Maire, présente le projet 41422EP « Renouvellement SHP- Ramet - Armoire 9 - 7pl ».

Le Conseil Municipal, approuve ce projet d'éclairage public, suivant l'avant-projet présenté par la FDEL, réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot et souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2025.

<b>DE_20231214_10</b>	<b>OPERATION 41423EP – RENOUVELLEMENT SHP GRAVES BASSES ARMOIRE 10&amp;11 – 29PL + 1BF.</b>	<b><u>Scrutin</u> : Unanimité</b>
-----------------------	---	---------------------------------------

Monsieur le Maire, présente le projet 41423EP « Renouvellement SHP - Graves Basses - armoire 10 & 11 - 29PL+ 1bf ».

Le Conseil Municipal, approuve ce projet d'éclairage public, suivant l'avant-projet présenté par la FDEL, réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot et souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2024.

<b>DE_20231214_11</b>	<b>OPERATION 41424EP – RENOUVELLEMENT SHP LA PAYLE ARMOIRE 13-7.</b>	<b><u>Scrutin</u> : Unanimité</b>
-----------------------	--	---------------------------------------

Monsieur le Maire, présente le projet 41424EP « renouvellement SHP - La Payle - armoire 13 – 7 ».

Le Conseil Municipal, approuve ce projet d'éclairage public, suivant l'avant-projet présenté par la FDEL, réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot et souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2024.



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023**

<b>DE_20231214_12</b>	<b>OPERATION 41426EP – RENOUVELLEMENT BOISSY ARMOIRE 14 – 50 SHP.</b>	<b><u>Scrutin</u> : Unanimité</b>
-----------------------	---	---------------------------------------

Monsieur le Maire, présente le projet 41426EP « Renouvellement Boissy - Armoire 14 – 50 SHP ».

Le Conseil Municipal, approuve ce projet d'éclairage public, suivant l'avant-projet présenté par la FDEL, réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot et souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2025.

<b>DE_20231214_13</b>	<b>OPERATION 41427EP – RENOUVELLEMENT LE BOURG ARMOIRE 15 – 38 SHP.</b>	<b><u>Scrutin</u> : Unanimité</b>
-----------------------	---	---------------------------------------

Monsieur le Maire, présente le projet 41427EP « Renouvellement Le Bourg Armoire 15 - 38SHP ».

Le Conseil Municipal, approuve ce projet d'éclairage public, suivant l'avant-projet présenté par la FDEL, réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot et souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2024.

<b>DE_20231214_14A</b>	<b>OPERATION 41428EP – RENOUVELLEMENT LA BOURGNATELLE ARMOIRE 16 – 17 SHP.</b>	<b><u>Scrutin</u> : Unanimité</b>
------------------------	--	---------------------------------------

Monsieur le Maire, présente le projet 41428EP « Renouvellement La Bourgnatelle - armoire 16 - 17 SHP ».

Le Conseil Municipal, approuve ce projet d'éclairage public, suivant l'avant-projet présenté par la FDEL, réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot et souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2025.

<b>DE_20231214_15</b>	<b>OPERATION 41429EP – RENOUVELLEMENT EGLISE ARMOIRE 17 – 48 SHP.</b>	<b><u>Scrutin</u> : Unanimité</b>
-----------------------	---	---------------------------------------

Monsieur le Maire, présente le projet 41429EP « Renouvellement Eglise armoire 17 - 48 SHP ».

Le Conseil Municipal, approuve ce projet d'éclairage public, suivant l'avant-projet présenté par la FDEL, réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot et souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2026.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023**

<b>DE_20231214_16</b>	<b>OPERATION 41432EP – RENOUVELLEMENT D803 AV CHARLES DE GAULLE - ARMOIRE 1 &amp; 3 – 26PL.</b>	<b><u>Scrutin</u> : Unanimité</b>
-----------------------	---	---------------------------------------

Monsieur le Maire, présente le projet 41432EP « Renouvellement D803 avenue Charles de GAULLE armoire 1 et 3 - 26pl ».

Le Conseil Municipal, approuve ce projet d'éclairage public, suivant l'avant-projet présenté par la FDEL, réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot et souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2026.

<b>DE_20231214_17</b>	<b>ANCIEN COLLEGE : PROPOSITION DE LA SOCIETE CARLA.</b>	<b><u>Scrutin</u> : 14 Contre 1 Abstention M. RODRIGUES</b>
-----------------------	--	---

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition d'achat de la société CARLA et ouvre le débat concernant le devenir de l'ancien collège d'Orlinda face à ces deux propositions reçues.

Après un temps d'échange, Monsieur le Maire, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition de la Société CARLA.

Le Conseil Municipal trouve la proposition de la société pas assez claire sur la nature du bâtiment commercial envisagé et s'inquiète sur la durée du projet à voir le jour, compte tenu de l'achat d'une parcelle sur la commune de Biars-sur-Cère par la même société. Il craint également une hégémonie de la société CARLA sur le bassin de vie.

Le conseil Municipal refuse la proposition de la société CARLA telle que présentée.

<b>DE_20231214_18</b>	<b>TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024</b>	<b><u>Scrutin</u> : 14 Pour 1 Abstention Mme MOUSSIE</b>
-----------------------	--	--

Compte tenu des travaux réalisés dans le cimetière (colombariums, allées) et sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, fixe ainsi qu'il suit les tarifs des concessions du cimetière communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

**Concession pleine terre :**

Durée	Concession simple (1mx2.5m=2.5m <sup>2</sup> )	Concession double (2mx2.5m=5m <sup>2</sup> )
30 ans	200 euros	400 euros
50 ans	350 euros	700 euros

**Columbarium ou cavurnes :** Durée : 50 ans Tarif : 850 euros

**Taxe de dispersion de cendres dans le Jardin du Souvenir :** 50 euros



<b>Questions diverses</b>		
---------------------------	--	--

N BLADOU rappelle que le Noël de l'école est le 22 décembre 2023 à 15h30.

S MOUSSIE indique que la Société ANDROS a été démarchée que la semaine passée pour l'agenda de poche et que c'est un peu tard.

A. DUMAZEL explique que l'entreprise, pourtant relancée plusieurs fois, nous a contacté que très récemment pour l'intervention de son commercial et qu'effectivement les agendas ne seront pas livrés avant fin décembre.

A. DUMAZEL fait un point sur le marché de Noël en indiquant que 38 exposants sont inscrits. Les feux d'artifices seront tirés sur le gué puisque la crue est à la baisse. Si l'eau n'a pas assez baissé, ils seraient alors tirés depuis l'emplacement des canoës.

M. LECRU demande si la commune a eu un retour du courrier adressé à la communauté de communes concernant le non-ramassage récurrent des ordures ménagères et recyclables rue d'Orlinde et rue du Manoir de Cère.

L. ESCARPE informe qu'à ce jour la communauté de communes n'a pas répondu.

M. LECRU fait un point sur la réglementation concernant le compostage qui entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il précise que peu de commune seront prêtes pour cette date. En ce qui concerne Bretenoux, des composteurs ont été mis en place au CSSR Notre Dame et à l'immeuble la Bastide de la Cère et d'autres sont à venir au camping et aux logements Lot Habitat. Pour le reste de la commune, il convient d'attendre les informations du SYDED et de CAUVALDOR.

**Fin de séance : 23h00**

Signature du secrétaire de séance	Signature du Maire
	